



**PRAP** IBC

**Prévention des Risques liés aux Activités Physiques** IBC

**Objectifs :**

Former les salariés à la prévention des risques professionnels liés à l'activité physique et de leur donner la possibilité de prendre une part active à l'amélioration de leurs conditions de travail, dans l'objectif de réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

**Contenu de la formation :**

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque...  
 Les accidents du travail, les maladies professionnelles et leurs préjudices humains et économiques pour l'entreprise.  
 Les principaux éléments de l'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.  
 Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...  
 Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit...)  
 Les principales bases de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des charges.

**Méthodes pédagogiques :**

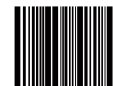
Apport de connaissances en santé et sécurité au travail  
 Mises en situations au plus proche de l'activité réelle du salarié

**Conditions de validation :**

En vue de l'obtention du certificat, des épreuves certificatives sont proposées (QCM) de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles au travail.

Les compétences seront évaluées en continue durant la formation par le formateur PRAP en s'appuyant sur les évaluations prévues et à l'aide la fiche individuelle réalisée par l'INRS.

A la fin de la formation, si le participant a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP – Industrie, Bâtiment et Commerce.



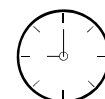
**Code Formation :**

PRAP IBC



**Nombre de participants :**

4 à 10 participants par session



**Durée :**

14 heures



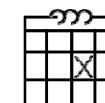
**Coût :**

Nous consulter



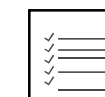
**Lieu de formation :**

Dans nos locaux ou dans les vôtres



**Délai de mise en œuvre :**

1 mois minimum



**Pré-requis :**

Aucun



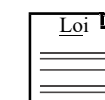
**Formation continue :**

Dans les 24 mois suivants la dernière formation



**Qualifications des formateurs :**

Formateurs PRAP



**Textes officiels :**

Documents de référence PRAP de l'INRS